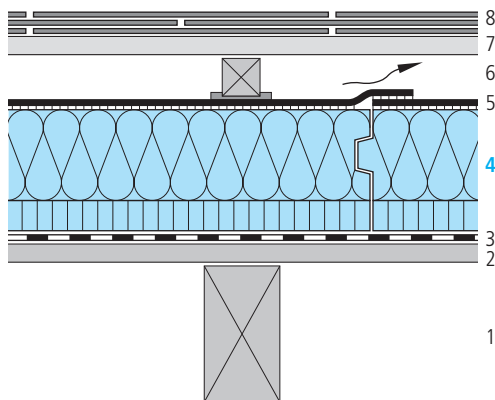


Isolation sur lambris de bois

swissporTETTO Combi Alu/MF/Polymère



Éléments de construction: détails et caractéristiques

Couches/désignation	Épaisseur mm	Conductivité thermique λ W/(m·K)
1 Structure porteuse	–	–
2 Couche de support (par ex. lambris de bois)	20	0,130
3 Pare-vapeur/étanchéité à l'air swisspor pare-vapeur SD 5 ¹⁾	–	–
4 swissporTETTO Combi Alu/MF/Polymère ^{a)} Laine minérale swissporTETTO Alu	30 var.	0,035 ^{b)} 0,022 ^{b)}
5 Lé de sous-couverture polymère	–	–
6 Contre-lattage avec swisspor bande d'étanchéité pour les clous	–	–
7 Lattage	–	–
8 Couverture (par ex. Eternit)	–	–

Variante

¹⁾ swissporVAPACELL

Indications

- ^{a)} Au-dessus d'une altitude de référence h_0 de 800 m, il est nécessaire de souder les recouvrements (activation par air chaud)
- ^{b)} Conductivité thermique faisant foi: www.swisspor.ch, Produits

Caractéristiques de l'élément de construction

swissporTETTO Combi Alu/MF/Polymère

Épaisseur de l'isolant thermique mm	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² ·K)	Coefficient de transmission thermique dynamique U ₂₄ W/(m ² ·K)	Capacité thermique C KJ/(m ² ·K)
80 + 30	0,21	0,20	18
100 + 30	0,17	0,17	18
120 + 30	0,15	0,14	18
140 + 30	0,13	0,12	19
160 + 30	0,12	0,10	19
180 + 30	0,11	0,09	19
200 + 30	0,10	0,08	19

Données physiques

- Résistance thermique superficielle intérieure $R_{si} = 0,13$ (m²·K)/W et extérieure $R_{se} = 0,04$ (m²·K)/W
- Données calculées pour une construction homogène
- Correction pour éléments d'ancrage: par ancrage $\Delta U_i = 0,003$ W/(m·K)

Protection contre le bruit

La sous-construction et le type de couverture sont déterminants pour la capacité d'isolation acoustique de la toiture en pente. Les données relatives à la capacité d'isolation acoustique se trouvent dans le chapitre «Protection contre le bruit»

OPB: Ordonnance sur la protection contre le bruit de la confédération et des cantons

Norme SIA: 181 «Protection contre le bruit dans le bâtiment»

Mesures d'isolation thermique et protection contre l'humidité

MoPEC: Les exigences cantonales peuvent différer des modèles. Informez-vous directement auprès des différents offices cantonaux de l'énergie.

Norme SIA: 180 «Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments», 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment»

Minergie: Vous trouverez les données concernant les exigences actuelles sous www.minergie.ch.

Indications de planification et de mise en œuvre

- La planification et la mise en œuvre doivent être conformes aux Normes SIA, ainsi qu'aux directives de pose du fabricant swisspor.